

Hébergement logement

Réunion à la Fondation Abbé Pierre – Rue Clérisseau - Metz

Mardi, 21 mars 2017

Présents : Véronique ETIENNE et Martine HOERNER de la FAP, Anne Noëlle QUILLOT de RESF, Karima BOUDELLAL pour le projet Welcome, Geneviève GRETHEN de la LDH, Danielle CHOGNOT du CASAM, Claude DURAND de Habitat – humanisme, Catherine MATHIEU-CHAMPECOL et Fatima KEHLI du CD 57, Coralie PETHE d'Amitiés tsiganes, Maéva BRIOT de MdM, Hélène LECLERC coordonnatrice du réseau.

Excusée : Malika TOUNSI de MdM

I – Refus d'aides du FSL pour les européens qui travaillent

- Le Conseil Départemental participe à la politique du logement à travers la gestion du Fonds de Solidarité du Logement (FSL).

La question d'attribution d'une aide au titre du FSL s'est posée pour une famille d'origine européenne, dont le père exerce une activité salariée.

Le dossier avait été refusé car la réglementation prévoit qu'il faut exercer une activité professionnelle et disposer de ressources suffisantes pour ne pas être à la charge du pays d'accueil.

Après vérification faite par le service juridique, le Conseil Départemental est amené à faire une distinction entre actifs et non-actifs : l'aide est donc accordée à cette famille du fait de l'activité salariée du monsieur.

- La question se pose quant à la nécessité d'un titre de séjour pour les Européens au-delà de trois mois de séjour.
En principe, les européens ne devraient pas en avoir besoin et, d'ailleurs, la préfecture de Moselle n'en délivre pas systématiquement. La question se pose cependant car d'autres préfectures en délivrent. De plus, le titre de séjour semble nécessaire pour avoir un contrat de travail et pour éventuellement bénéficier du RSA au bout de cinq ans de présence en France.

Le titre de séjour est-il nécessaire pour les Européens ? Le titre de séjour régularise le séjour, mais logiquement, un européen qui travaille n'a pas besoin de titre de séjour.

II – De nouveaux mineurs exclus du Centre Départemental de l'Enfance

Les mineurs sont confiés au CDE sur décision du Juge des enfants et sous tutorat du Président du Conseil Départemental.

Or, des mineurs étrangers peuvent être exclus du CDE, du fait d'un soupçon de majorité, une trentaine de jeunes depuis le mois de janvier.

En effet, la seule pièce d'identité qu'ils possèdent est souvent un extrait d'acte de naissance, c'est-à-dire un document sans photo.

Ces adolescents se retrouvent à la rue, sans argent, ni montre, ni téléphone et uniquement vêtus de ce qu'ils portent sur eux.

La consigne qui leur est donnée par le CDE est de s'adresser au 115 pour être logé. Pour cela, il faudrait qu'ils puissent appeler le 115, qui de toute façon ne les prend pas en charge du fait de leur minorité.

Ces jeunes se trouvent dans un vide juridique certain : non mineurs pour les uns et non majeurs pour les autres.

L'article 47 du code civil précise : « tout acte de l'Etat civil des français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes (...) établissent que cet acte est irrégulier ».

La circulaire du 13 mai 2013 précise qu'« il n'y a pas lieu de remettre en cause l'appartenance au mineur des documents administratifs qu'il présente et dont l'authenticité n'est pas contestée ».

Ainsi l'absence de photographie sur un acte de naissance (...) ne peut conduire à considérer qu'il ne s'applique pas à la personne qui le détient. (CA Metz 23 janvier 2006, confirmé par la cour de cassation le 23 janvier 2008, n° 06-13344).

III- Fermeture de la halte de nuit, le 21 février

- Rappel : en décembre 2016, la FAP a dressé une liste de 51 personnes à la rue.

Appeler le 115 est très difficile : il n'y a plus de cabine téléphonique à Metz, il faut donc avoir un téléphone chargé car, même lorsque le 115 peut répondre, il faut souvent rappeler plusieurs fois dans la journée pour savoir s'il y a une place disponible. Beaucoup renoncent...

Les 21,22 et 23 décembre, la FAP a mené une « opération coup de poing : ouverture nuit et jour de la Boutique – Solidarité, afin de montrer la réalité des besoins.

Le 28 décembre, la halte de nuit a ouvert plus tôt que prévu par les textes.

Les chiffres de fréquentation de la halte de nuit sont allés crescendo du 28/12 au 21 / 02, date de sa fermeture :

- 15 personnes le 28 décembre
 - 76 personnes le 20 février, auxquelles s'ajoutaient 35 personnes à la rue qui n'avaient pas trouvé de place à la halte de nuit. Il faut aussi considérer qu'il ne s'agit que des personnes qui ont pu appeler le 115.
- Depuis, la fermeture de la halte de nuit, ne sont pris en charge que les personnes vulnérables : familles, femmes isolées, malades

Actuellement, beaucoup de gens sont à la rue, partout où ils se posent ils se font déloger. A noter que ce ne sont pas que des migrants.

Les arrivées de migrants, quant à elles, continuent: 300 arrivées en janvier, idem en février, 400 sont prévues en mars.

Rappel : 3800 arrivées pour l'année 2016

Pour avoir 1° RDV en préfecture, il faut attendre de 1 à 2 mois.

Hormis l'île de France et le Calais, La Moselle est un des 3 départements les plus impactés avec le Rhône et les Bouches du Rhône.

AMLI va ouvrir des places d'hébergement d'urgence pour personnes issus de la demande d'asile (270).

Actuellement, 90 petits-déjeuners sont servis tous les matins la boutique solidarité entre 8H et 9H.

Sans remettre en cause la politique volontariste de la DDCCS, Il va falloir redimensionner l'hébergement. L'ouverture de casernes pourrait être une solution.

Questions diverses :

- Une réunion aura lieu en mairie le 3 avril à 9H 30, à l'initiative du CCAS, pour lancer la démarche nommée « **IMPACT Metz** ». Il s'agit pour la ville de concevoir des projets innovants liés à l'économie sociale et solidaire. Les associations sont invitées à y participer pour information et débat.
- La Fondation Abbé Pierre au niveau national est membre de France-bénévolat.

A ce titre, elle a participé à **un colloque international sur l'intégration des migrants**. En avril, quatre personnes du département vont rencontrer à Stuttgart les équipes en charge de l'intégration des

migrants, pour débattre notamment du rôle des bénévoles dans cette intégration.